

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01108

Numéro SIREN : 810 733 824

Nom ou dénomination : FINOVAM GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2021 sous le numéro de dépôt 8546

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

RESSALLIANCE SERVICES SERVICE JURIDIQUE
40 rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : FINOVAM GESTION

Numéro RCS : 810 733 824

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2015B01108

Adresse : parc Scientifique de la Haute Borne Park Plaza II 11 avenue de l'Harmonie
59650 Villeneuve D Ascq

1 - Type d'acte : Procès-verbal du conseil de surveillance

Date de l'acte : 11/06/2020

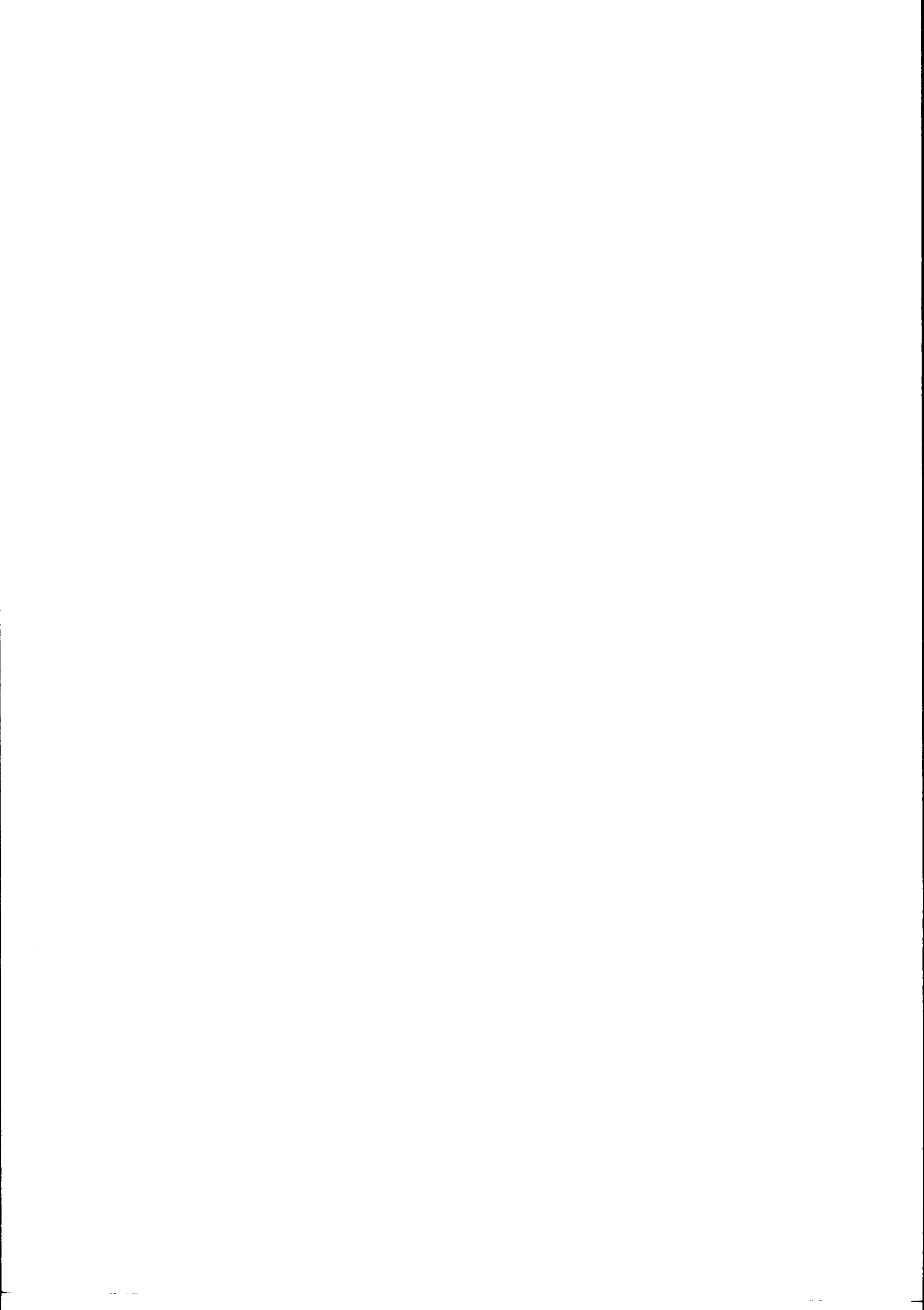
1 - Décision : Changement(s) de membre(s) du conseil de surveillance
changement du président du conseil de surveillance

Ce dépôt reçu au greffe le 09/04/2021 a été enregistré par le greffier soussigné le 21/04/2021 sous le numéro 2021R008546 (2021 8626).

Délivré à Lille-Métropole le 21 avril 2021

Le Greffier,





21 AVR. 2021

FINOVAM GESTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 350.000,00 €

Siège Social : Parc Scientifique de la Haute Borne

Park Plaza II

11 avenue de l'Harmonie

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

810.733.824 RCS LILLE METROPOLE

* *

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 11 JUIN 2020**

* *

**L'AN DEUX MILLE VINGT,
LE ONZE JUIN,
A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE,**

Les membres du Conseil de Surveillance de la société FINOVAM GESTION se sont réunis sur convocation du Président du Conseil et au moyen d'une visioconférence MS TEAMS, suivant conditions et modalités en conformité avec les dispositions de l'article 17.4.1.3 (d) des statuts.

Participant par visioconférence (article 17.4.1.3 (d) des statuts) :

- Monsieur Jean-Louis GUERIN, représentant permanent de la société FINORPA FINANCEMENT,
- Monsieur Thierry DUJARDIN, représentant permanent de la société GROUPE IRD SA,
- Madame Eléonore CALANDRE, représentant permanent de la société PICARDIE INVESTISSEMENT.

Il est ainsi constaté que la totalité des membres du Conseil de Surveillance participe à la présente réunion et qu'en application de l'article 17.4.1.3 (d) des statuts, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Etant ici rappelé que les mandats des membres du présent Conseil viennent d'être renouvelés aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Annuelle des Associés.

Participant également à la réunion :

- Monsieur François René LETOURNEUR,
- Madame Hélène CANNARD,
- Monsieur Thomas BEXANT,
- Monsieur Alexandre KORESSIOS.

La société KPMG SA, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, convoquée, est représentée par Monsieur Clément GOUDIN.

3



Monsieur Thierry DUJARDIN est alors désigné par les membres du Conseil en qualité de Président de séance.

Monsieur le Président de séance demande au Conseil de bien vouloir autoriser la présence à la réunion de Monsieur Olivier SALLEZ, Directeur Administratif et Financier FINORPA, et de Monsieur Samuel KOROSEC, Juriste RESALLIANCE SERVICES, ce que l'ensemble des membres accepte ; Ce dernier remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président de séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance en remplacement de la société FINORPA FINANCEMENT dont le mandat est venu à expiration,
- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----
- Pouvoirs aux fins de formalités.

----- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----

Nomination d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance en remplacement de la société FINORPA FINANCEMENT dont le mandat est venu à expiration

Monsieur le Président de séance rappelle que le mandat de Président du Conseil de Surveillance de la société FINORPA FINANCEMENT avec pour représentant permanent Monsieur Jean-Louis GUERIN, est venu à expiration ce jour à l'issue de la Décision Collective des Associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et que la société GROUPE IRD SA se porte candidate aux fins de la remplacer.

Madame Eléonore CALANDRE déclare que la société PICARDIE INVESTISSEMENT n'est pas candidate.

Des échanges interviennent entre les membres du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance, à l'unanimité et conformément à l'article 17.4.1.2 (b) des statuts, désigne en qualité de nouveau Président du Conseil de Surveillance en remplacement de la société FINORPA FINANCEMENT, savoir :

- la société GROUPE IRD, société anonyme au capital de 44.274.913,25 euros, ayant son siège social au 40 rue Eugène Jacquet, MARCQ-EN-BAROEUL (59700), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 456 504 877 RCS LILLE METROPOLE,

dont le représentant permanent est Monsieur Thierry DUJARDIN,

pour une durée expirant à l'issue de la Décision Collective des Associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Monsieur Thierry DUJARDIN indique qu'il n'existe aucune incompatibilité, ni aucune interdiction, tant du chef de la société GROUPE IRD SA que de son propre chef à cette désignation.

Monsieur Thierry DUJARDIN préside alors la réunion en sa qualité de représentant permanent de la société GROUPE IRD SA, Président du Conseil de Surveillance.

----- LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE -----

Pouvoirs aux fins de formalités

Le Conseil de Surveillance délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue d'accomplir toutes formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président du Conseil de Surveillance et un autre membre.

Le Président
Pour la société GROUPE IRD SA
Thierry DUJARDIN

Un autre membre

